

ÉCOLE

NOM	École primaire G. Pompidou - LES ORMES	DATE DE LA RÉUNION
COMMUNE (S)	Les Ormes 86220	17 octobre 2022

Participants

: présent.e, : excusé.e

Représentants des parents d'élèves	Éducation nationale	Collectivités	Autres participants
<input checked="" type="checkbox"/> Mme BRETIN <input checked="" type="checkbox"/> Mme CAMPAN <input checked="" type="checkbox"/> Mme GERVAIS <input checked="" type="checkbox"/> Mme LEBARBU <input checked="" type="checkbox"/> Mme PLISSON <input checked="" type="checkbox"/> M. VEDIER	Présidente <input checked="" type="checkbox"/> Mme LIGONNIERE Enseignantes <input checked="" type="checkbox"/> Mme HAMOUDA <input checked="" type="checkbox"/> Mme MASSUARD <input checked="" type="checkbox"/> Mme LECOMTE <input checked="" type="checkbox"/> Mme VARLET <input checked="" type="checkbox"/> Mme TARTIERE Membres du Rased <input checked="" type="checkbox"/> Mme MORIN <input type="checkbox"/> Mme DELCEL IEN <input type="checkbox"/> M. PAQUET (excusé)	Mairies <input checked="" type="checkbox"/> Mme CURIEN <i>adjointe à la commune des Ormes</i> <input type="checkbox"/> M. MOREAU (excusé) <i>commune d'Antogny-Le-Tillac</i> <input type="checkbox"/> M. BARBOT (excusé) <i>commune de Port-de-Piles</i>	

Ordre du jour

1. Fonctionnement du conseil d'école ;
2. Règlement intérieur et charte de laïcité ;
3. Utilisations des moyens de l'école ;
4. Actions pédagogiques
5. Hygiène et sécurité ;
6. Activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;
7. Place des parents à l'école

1- Fonctionnement du conseil d'école

155 votants sur 229 inscrits, 17 bulletins nuls soit un taux de participation de 67,69 % (59,63 % en 2021)
Titulaires : Mme BRETIN Jessica, Mme LEBARBU Sabrina, Mme CAMPAN Gaëlle, M. VEDIER Adrien, Mme GERVAIS Sophie, Mme PLISSON Carine.

Suppléants : Mme RODRIGUES Karine, M. LHUILLIER Maxime, Mme ZERBIB Délia, Mme VIVIER Dany, Mme RICHARD Gwénaelle, M. THERMEAU Guy.

Le procès verbal est consultable sur le panneau d'affichage et dans l'école.

Le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire
- adopte le projet d'école
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : utilisation des moyens alloués à l'école, intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- donne son accord sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Les représentants de parents d'élèves diffusent le compte-rendu aux parents d'élèves, font remonter les questions éventuelles des autres parents à la présidente pour qu'elles soient mises à l'ordre du jour.

Il est rappelé qu'aucune question traitant du cas particulier d'un élève ne sera discutée au conseil d'école.

2- Règlement intérieur et charte de laïcité

Lecture du règlement intérieur de l'école.

Ajout du paragraphe sur l'interdiction des téléphones portables, de la charte de laïcité, de la charte d'utilisation d'internet.

Modification du règlement intérieur pour qu'il soit en adéquation avec le fonctionnement de l'école.

Vote du règlement intérieur : règlement intérieur validé à l'unanimité.

3- Utilisation des moyens de l'école

➤ effectifs pour l'année scolaire 2022-2023

- classe de TPS-PS-MS : 3 TPS + 13 PS + 12 MS, soit un total de 28 élèves

enseignante : Mme PRONNIER remplacée par Mme HAMOUDA + 2 ATSEMS : Mme RAYMOND, Mme CHAUSSEBOURG

- classe de GS-CP : 11 GS + 13 CP, soit un total de 24 élèves

enseignante : Mme MASSUARD + ATSEM (2 heures par jour) : Mme RAYMOND

- classe de CP-CE1 : 13 CP + 11 CE1, soit un total de 24 élèves

enseignantes : Mme LIGONNIERE / Mme DUTARTRE + 1 AESH : Mme CHATELAIN Mélanie

- classe de CE1-CE2 : 11 CE1 + 13 CE2, soit un total de 24 élèves

enseignante : Mme LECOMTE + 1 AESH : Mme HURBE Harmony

- classe de CE2-CM1 : 8 CE2 + 17 CM1, soit un total de 25 élèves

enseignante : Mme VARLET + 1 AESH : Mme CHATELAIN

- classe de CM1-CM2 : 6 CM1 + 19 CM2, soit un total de 25 élèves

enseignante : Mme TARTIERE + 1 AESH : Mme CHATELAIN

Total : 150 élèves (136 en 2020-2021, 147 en 2019-2020)

RASED : Mme Emilie MORIN (aide à dominante pédagogique), Mme Laure DELCEL (aide à dominante relationnelle). Pas de psychologue scolaire sur le secteur, donc les psychologues des autres secteurs pourront intervenir en cas de besoin essentiel.

Après en avoir informé les parents, l'enseignant peut faire la demande d'intervention du RASED par une fiche de liaison qui présente les difficultés et les réussites de l'élève concerné.

La priorité du RASED est donnée au cycle 2 (CP/CE1/CE2).

Mme MORIN est intervenue dans les classes de CE1/CE2 et CE2/CM1 pour un projet de prévention en mathématiques.

➤ Bilan financier de la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 :

○ solde au 31/08/2021 : 11 218,82 €

▪ recettes : 7 194,26 € (photos, bennes à papier, vente de programmes, participation des parents...).

▪ dépenses : 16 674,81 €

○ solde au 31/08/2022 : 1 738,27 €

La coopérative scolaire a financé les projets pédagogiques comme les sorties

Le bilan de la coopérative est consultable auprès de Mme Varlet.

Changement de mandataire : Mme Ligonnière.

Désormais, le coût par élève sera noté pour chaque sortie, transports compris, pour en informer les parents.

➤ Matériel

- Réflexion en cours autour du TNE (Territoires Numériques Educatifs) avec la mairie Les Ormes et des subventions du département.

- Utilisation pour toutes les classes d'un espace numérique de travail : Edumoov.

- Demandes : réparation de la porte du couloir élémentaire (ne peut plus s'ouvrir de l'extérieur) et de la porte de la garderie, réparation de la porte du cabanon pour le rangement des jeux dans la cour maternelle, demande d'accroche pour les rideaux (en cours), délimiter par un grillage ou des barrières la cour devant la BCD pour que les élèves ne puissent pas y accéder pendant la récréation.

Impossible de grillager l'accès à la bibliothèque. Il faut un stop visuel, donc nous allons essayer la rubalise.

4- Actions pédagogiques

➤ Projets réalisés

- Ciné concert offert par l'école de musique au cinéma de Descartes pour les classes de CP-CE1 et de CE1-CE2, le mardi 6 septembre.

- Évaluations nationales CP-CE1 : elles se sont déroulées du 12 au 23 septembre. Tous les parents ont été reçus pour la communication du bilan. Une seconde session aura lieu en début d'année civile pour les élèves de CP.

- Les classes de CE2-CM1 et de CM1-CM2 ont bénéficié d'une visite à la Bergerie des Ormes dans le cadre des journées du patrimoine, le vendredi. Exposition photos sur le thème du temps qui passe. Petit goûter

offert par l'association des Talents Ormois, qui organisait cette exposition. Nous remercions Catherine Puglia, présidente de cette association, ainsi que les bénévoles qui l'accompagnaient.

- La classe de CE1-CE2, et tous les CM1 sont allés 4 fois à la piscine de Saint-Gervais, sur les 12 séances prévues. Mme LIGONNIERE a fait remonter ce problème auprès du conseiller pédagogique.
- Les élèves des classes de GS-CP et de CP-CE1 et CE1-CE2 iront à la piscine au printemps. Les deux élèves de GS de Port-de-Piles devront aussi venir. Il faudra que le bus passe les chercher.
- Les élèves de CM1 ont déposé les cartons et les papiers de l'école dans la benne à papier qui avait été installée du lundi 3 octobre au vendredi 7 octobre. La prochaine benne sera déposée du 12/12/22 au 16/12/22.
- Tous les élèves de l'école ont participé à un hommage à Samuel Paty le 14 octobre : une minute de silence et écoute de la Marseillaise. Les élèves ont été très respectueux de ce moment.

➤ Projets futurs :

- Le photographe viendra le 14 novembre : fratrines, individuelles et collectives. Des photos familiales sont possibles le matin avant le temps scolaire.
- La mairie offre un spectacle de Noël le jeudi 15 décembre au matin.
- Les classes de TPS-PS-MS et GS-CP vont demander à la compagnie des Trois Chardons de venir pour leur spectacle annuel. L'école de Port-de-Piles devait participer, mais le coût du transport étant trop important, c'est finalement impossible. Un devis va être redemandé à la compagnie pour vérifier si le projet est viable financièrement.
- Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 participeront au cross du 21 octobre au Collège Bellevue. Les élèves se rendront au collège à vélo. Les élèves courent 35 minutes. Après le cross, un petit goûter sera offert aux enfants par le foyer socio-éducatif du collège.
- Les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 se sont inscrites à l'USEP des Vals de Gartempe et Creuse.
- Les classes de TPS-PS-MS, de CP-CE1 et de CE1-CE2 se sont inscrites au projet académique Histoire de lire, en partenariat avec les médiathèques de Grand Châtelleraud. Développer le plaisir de lire.
- Les élèves des classes de CE1-CE2 (demi-journée) et de CM1-CM2 (journée complète) vont apprendre à porter secours avec les pompiers des Ormes le lundi 8 novembre.
- Les 19 CM2 ont le projet de partir en classe transplantée équitation au centre équestre de la forêt de Moulière au mois de mai.
- Les classes de CE2-CM1 et de CM1-CM2 poursuivent le projet théâtre en juin. Des pièces de théâtre seront présentées devant les parents si les conditions sanitaires le permettent.
- Les classes de CE2-CM1 et de CM1-CM2 participeront à un projet «Vélo» en association avec l'Avenir Cycliste Châtelleraudais.
- La fête d'école aura sûrement lieu le vendredi 30 juin, à vérifier.

Mme Gervais demande si la réglementation du secondaire est différente, car la participation demandée aux familles n'est pas la même (dans le primaire, elle est limitée à 100 euros). Oui, la réglementation est différente.

Mme Gervais demande s'il y a un projet avec la cantine (jardins des Alleux) : pas cette année car les coûts de transports sont trop importants.

5- Hygiène et Sécurité

➤ Protocole sanitaire :

Voici les directives du protocole allégé :

- Les activités physiques et sportives sont autorisées en extérieur et intérieur.
- Le port du masque n'est plus obligatoire pour les élèves du primaire.
- Les mesures renforcées d'aération, de lavage de mains et de désinfection sont maintenues.
- La règle de limitation du brassage des groupes est assouplie.

Bien sûr, les élèves doivent être testés en J+2 en cas d'infection COVID dans la classe. Le certificat de scolarité a été fourni à tous les parents, car il est nécessaire pour la délivrance d'auto-tests gratuits.

➤ PPMS : bilan des exercices de mise en sûreté et d'incendie

Les PPMS ont été mis à jour. Présentation des PPMS.

- exercice incendie le lundi 19/09/2022 à 11h50. Aucune remarque. Tout s'est bien passé. Les élèves et les enseignantes ont évacué dans le calme.
- exercice attentat/intrusion le lundi 10/10/2022 à 10h15. Les classes de CE2-CM1 et de CM1-CM2 étaient dans la cour. Les autres classes dans leur classe. Tous ont été confinés dans les classes dans le calme.

- **PHARE-** Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plate-forme dédiée aux ressources.

Projet : réaliser différentes actions sur 3 ans. Nous attendons pour l'instant la formation.

Pôle de prévention harcèlement : Mme LECOMTE, Mme LIGONNIERE, Mme VARLET.

➤ **éducation à la sexualité**

Depuis de nombreuses années, l'éducation à la sexualité est assurée par Mme TARTIERE dans le cadre du cours de sciences CM2.

Mme BOIRY-PLISSON veut savoir sur quels critères certains parents émettent des réserves à cette éducation. Mme TARTIERE explique que certains parents pensent que leur enfant est trop jeune, ou que c'est un sujet sur lequel ils ne sont pas à l'aise. Ici, aux Ormes, nous n'avons jamais eu de parent qui s'oppose à cette éducation, mais cela existe dans certaines écoles.

6- Activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles

Mise en œuvre les 30 minutes d'activité physique quotidienne dans toutes les écoles

Distinct de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), la mesure vise à susciter un mouvement d'adhésion autour d'un objectif partagé au service du bien-être des élèves et de leur santé, et au bénéfice de leurs apprentissages.

Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne », sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, mais aussi périscolaires. Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques.

7- Place des parents à l'école

➤ **rappel :**

- Les représentants des parents d'élèves sont élus et participent au conseil d'école.
- L'APO est une association de parents bénévoles dont le but est d'améliorer le quotidien des enfants au sein des écoles. L'APO réunit des fonds et les redistribue à la coopérative scolaire, afin de leur permettre d'effectuer des sorties, de voir des spectacles, d'acheter du matériel éducatif ou sportif. Elle organise diverses manifestations.
- La coopérative scolaire est une association gérée par les enseignantes. Elle permet de financer les projets ou l'achat de matériel.

➤ **Rencontres parents/enseignants :**

- réunion de rentrée dans les classes dans les 15 jours suivant la rentrée.
- rendez-vous individuels pour la remise des évaluations nationales, des Livrets Scolaires Uniques ou selon la demande des familles ou de l'enseignant.
- des équipes éducatives peuvent être sollicitées pour régler une situation particulière. Invités de l'équipe éducative : enseignante, directrice, membres du RASED, parents, intervenants auprès de l'enfant, éventuellement Inspection.

➤ **Relation parents/école :**

- réflexion sur ce qui peut être proposé pour développer la relation parents/école, selon les classes : après-midi jeux de société et/ou course parent/enfant un samedi matin.
- souhait de reprendre le projet Carnaval avec le défilé dans le village et le goûter partagé avec les parents.

Les dates à retenir

Prochain conseil d'école : lundi 27 février 2023

Troisième conseil d'école : lundi 12 juin 2023

Fait aux Ormes,

le 17 octobre 2022

La présidente
Marie LIGONNIERE

La secrétaire de séance
Hélène VARLET